



MENTION

PSYCHOLOGIE SOCIALE, DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS

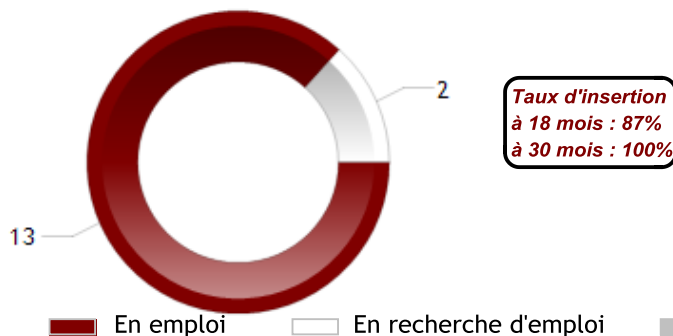
PARCOURS

PSYCHOLOGIE SOCIALE ET DU TRAVAIL : PRATIQUES D'INTERVENTION DANS LES ORGANISATIONS

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

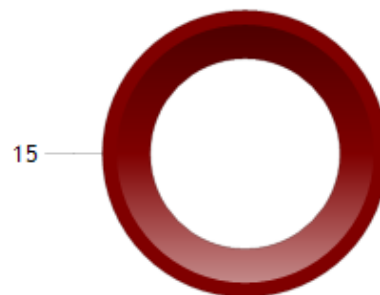
Situation professionnelle au 1er décembre 2016, 18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15



Situation professionnelle au 1er décembre 2017, 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15



Taux d'insertion
à 18 mois : 87%
à 30 mois : 100%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

-ASSISTANT(E) DE RECHERCHE

-CHARGÉ(E) DE MISSION RH

-CHARGÉ(E) DE RECRUTEMENT

-CHARGÉ(E) DE RECRUTEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

-CONSEILLER EMPLOI ET CARRIERE

-CONSEILLER EN INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

-PSYCHOLOGUE INSERTION POUR LE FOND SOCIAL EUROPÉEN

-COORDINATEUR DES PROJETS SANTÉ AU TRAVAIL

— SATISFACTION —

Satisfaction de l'emploi Nombre de réponse(s) : 15



■ Satisfait(e) ■ Plutôt satisfait(e) ■ Insatisfait(e)

Emploi en accord avec la formation Nombre de réponse(s) : 15



■ Oui (domaine et niveau) ■ Oui (seulement domaine) ■ Oui (seulement niveau) ■ Non

— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 15

Suite à un stage 27 %

Sites dédiés à l'emploi (hors Pôle Emploi et Cabinets de recrutement) 20 %

Relations (personnelles ou professionnelles) 20 %

Création d'entreprise ou d'activité 13 %

Pôle emploi 13 %

Cabinets de recrutement 7 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

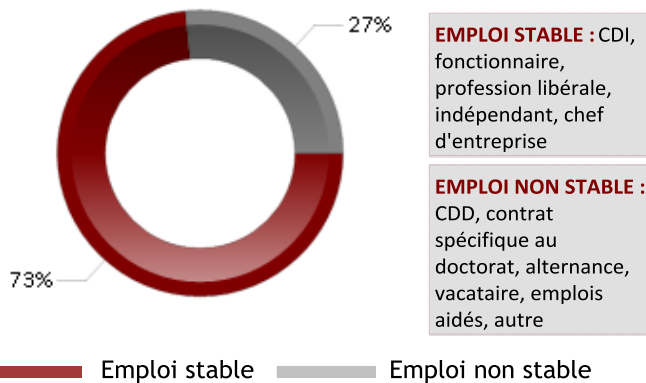
Nombre de réponse(s) : 15



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

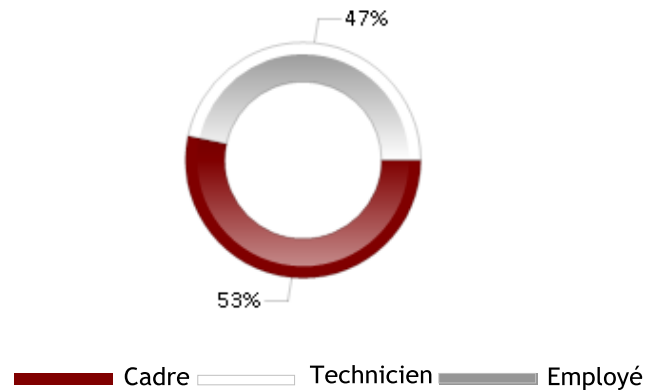
Contrat

Nombre de réponse(s) : 15



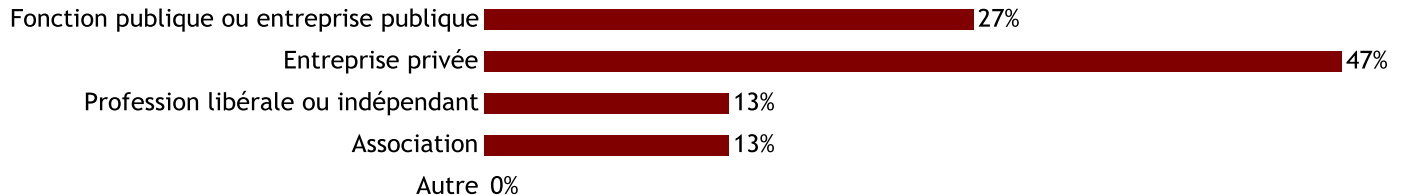
Statut

Nombre de réponse(s) : 15



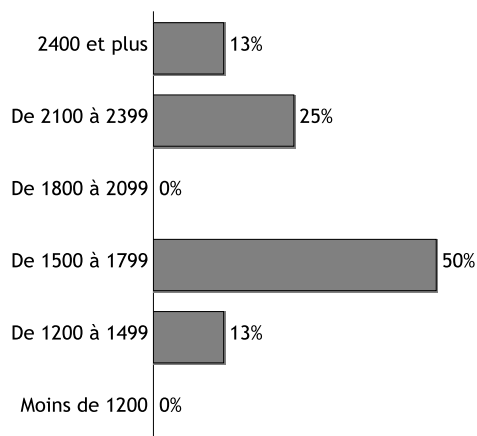
Employeur

Nombre de réponse(s) : 15



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 8



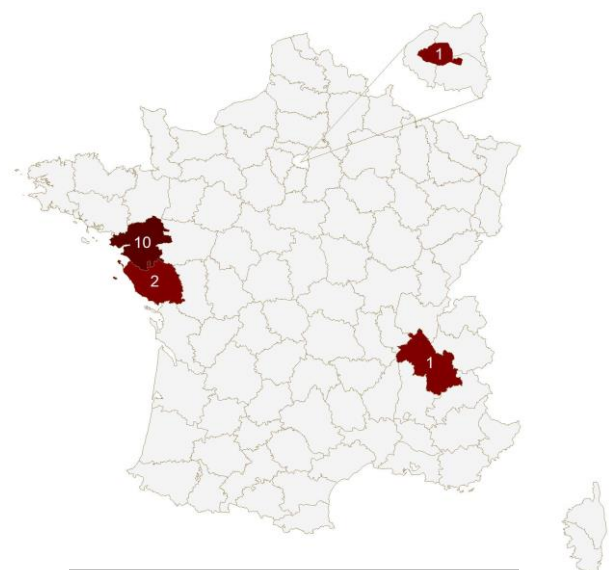
Salaire médian : 1679 euros

Salaire moyen : 1896 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 15



Emplois à l'étranger: 1